

Bulletin de l'Association
des
Professeurs de Mathématiques
de l'Enseignement Secondaire Public

Paraissant tous les trimestres

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

- I. Statuts de l'Association.
- II. Etat de l'Association.
- III. Réunion du Comité.
- IV. Le Rôle de l'Association.

DEUXIÈME PARTIE

Création d'un Certificat d'aptitude à l'enseignement
secondaire.

ADMINISTRATION

25 — Avenue Gambetta — 25
PARIS (XX^e)

ADRESSES DES MEMBRES DU BUREAU

Président : MM. POUTHIER, 25, Av. Gambetta, Paris, XX^e.

Vice-Présidents : BONIN, 28, rue Voltaire, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

M^{me} FICQUET, Lycée Molière, Paris.

Secrétaires : MM. SAINTE-LAGUE, 12, rue Barye, Paris XVII^e.

MAROTTE, Lycée Charlemagne, Paris.

Trésorier : JULIEN, 11, rue des Marronniers, Paris, XVI^e.

Bulletin de l'Association
des
Professeurs de Mathématiques
de l'Enseignement Secondaire public

PREMIÈRE PARTIE

I. Statuts de l'Association

ARTICLE PREMIER. — Il est formé une *Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Secondaire Public*. Elle est ouverte à tous les professeurs en fonction, en congé ou retraités. Le Comité de l'Association peut nommer des membres honoraires. L'Association est déclarée conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901. Le siège social est au Musée Pédagogique, 41, rue Gay-Lussac, Paris (V^e).

ART. 2. — L'Association a pour but l'étude des questions intéressant l'enseignement des mathématiques et la défense des intérêts professionnels de ses membres.

ART. 3. — Elle institue ou encourage des réunions, des discussions, des enquêtes sur l'enseignement des mathématiques en France et à l'Etranger. Elle publie un *Bulletin* qui paraît au moins 3 fois par an, et emploie, en général, tous les moyens d'action qui lui paraissent efficaces. Elle communique, s'il y a lieu, les conclusions et les vœux adoptés par elle à l'Administration universitaire et aux Fédérations ou Associations professionnelles de membres de l'Enseignement.

ART. 4. — La cotisation annuelle est fixée à deux francs, à verser lors de l'inscription, puis en octobre des années scolaires suivantes. Le non-versement de cette cotisation après deux rappels est considéré comme une démission.

ART. 5. — L'Association est administrée par un Comité et un Bureau.

ART. 6. — Dans chaque Académie, les membres forment une section qui s'organise à son gré, à condition d'observer les statuts généraux

de l'Association. Cette section choisit chaque année un ou plusieurs correspondants chargés d'assurer les relations avec le Comité et le Bureau.

ART. 7. — L'Association se réunit en Assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, aux vacances de Pâques. Cette Assemblée est formée des membres présents de l'Association et de leurs délégués. Tout délégué doit être membre de l'Association, et ne peut disposer d'un nombre de voix supérieur au dixième du nombre des membres de l'Association.

Le Bureau est tenu de convoquer une Assemblée générale extraordinaire si sa convocation est demandée par la moitié au moins des membres de l'Association.

ART. 8. — L'ordre du jour de l'Assemblée générale est établi par le Comité ; il est porté à la connaissance des membres de l'Association un mois au moins avant la date de l'Assemblée, sauf addition de questions urgentes. Toute question proposée par un dixième au moins des membres de l'Association sera inscrite d'office à l'ordre du jour.

ART. 9. — Un Comité est chargé de l'Administration de l'Association. Il est composé :

1° Du représentant des professeurs de mathématiques des Lycées au Conseil supérieur de l'Instruction publique et du représentant des professeurs de sciences des Collèges, lorsqu'il est mathématicien ;

2° De vingt membres élus pour quatre ans par l'Assemblée générale ordinaire et renouvelables chaque année par quart. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Les membres du Comité sont élus au scrutin de liste et à bulletin secret. Le vote est personnel ; le vote par correspondance est admis.

Le Comité se réunit au moins trois fois par an. L'ordre du jour établi par le Bureau doit être communiqué huit jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence. En Comité, le vote est personnel ; le vote par procuration est admis.

ART. 10. — Le Comité élit, au scrutin secret, un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, de deux Secrétaires et d'un Trésorier.

ART. 11. — Le Bureau représente l'Association dans toutes les démarches qu'il peut être utile de faire auprès de l'Administration universitaire ou des pouvoirs publics ; il peut s'adjoindre, à cet effet, d'autres membres de l'Association.

ART. 12. — Toute modification aux présents statuts ne pourra être votée que par une Assemblée générale.

II. Etat de l'Association

BUREAU

MM. POUTHIER	<i>Président.</i>
BONIN	<i>Vice-Président.</i>
M ^{me} FICQUET	<i>Vice-Présidente.</i>
MM. SAINTE-LAGUE ..	<i>Secrétaire.</i>
MAROTTE	<i>Secrétaire.</i>
JULIEN	<i>Trésorier.</i>

COMITÉ

Membres de droit

X.
BONIN, St-Germain-en-Laye

Membres élus

MM. BIOCHE, Louis-le-Grand.	MM. MAROTTE, Charlemagne.
COMBET, Louis-le-Grand.	MEUNIER, St-Germain-en-Laye.
COMMANAY, Compiègne.	M ^{me} MOSSÉ, Lille.
M ^{me} FICQUET, Molière.	MM. POUTHIER, Voltaire.
MM. GILLANT, Boulogne-s/-Mer.	SAINTE-LAGUE, Pasteur.
GRÉVY, St-Louis.	SCHLESSER, Versailles.
GROS, Condorcet.	SERRIER, Louis-le-Grand.
JULIEN, Janson-de-Sailly.	M ^{me} VIMEUX, Victor-Hugo.
LEMAIRE, Arras.	

MEMBRE HONORAIRE

M. BLUTEL, Inspecteur général

III. Réunion du Comité

Le Comité de l'Association des Professeurs de mathématiques s'est réuni le dimanche 26 octobre 1919, au lycée Louis-le-Grand, sous la présidence de M. Pouthier.

En vue de réorganiser l'Association, le Comité a décidé de faire appel à tous nos collègues des lycées, collèges et cours secondaires. Que dans chaque établissement, un professeur veuille bien se charger de recueillir les adhésions et d'envoyer les cotisations au Trésorier,

M. Julien, 11, rue des Marronniers, Paris 16^e. Pour l'année 1919-1920, la cotisation est fixée à *trois* francs et doit être acquittée avant le 1^{er} janvier 1920.

Le Comité appelle l'attention de tous les professeurs de mathématiques sur la réorganisation de l'Enseignement secondaire. Il soumet à leurs réflexions les questions suivantes :

1) Y a-t-il lieu de réorganiser l'Enseignement secondaire sur les bases actuelles (cycles, divisions, sections) ou doit-on organiser l'Enseignement secondaire sur de nouvelles bases ?

Auparavant, se pose la question suivante :

2) Quel est le but de l'Enseignement secondaire ?

3) Quels sont les moyens que vous proposez pour atteindre ce but ?

4) Que pensez-vous de la répartition suivante :

a) à la base, un enseignement du français (français, latin, grec, langues vivantes ?) ;

b) au milieu, un enseignement à la fois littéraire et scientifique ;

c) au sommet, des enseignements spécialisés.

5) A quel âge les enfants peuvent-ils commencer les études indiquées dans les 3 paragraphes précédents ?

Tous les groupes de spécialistes sont appelés à donner leur avis et il se dégage déjà des conversations et des études publiées par divers groupes que l'on semble s'entendre sur les deux points suivants :

a) nécessité d'une culture physique ;

b) nécessité d'une réduction des horaires sans que cette réduction puisse, à l'heure actuelle, diminuer l'importance des études scientifiques, relativement aux autres.

M. POUTHIER, président de l'Association, est chargé de recevoir les réponses à l'enquête précédente. Lui adresser les communications, 25, avenue Gambetta, Paris 20^e.

IV. Le rôle de l'Association

L'Association des Professeurs de mathématiques de l'Enseignement secondaire public a été fondée au mois d'octobre 1910. La direction de ses premiers travaux a été confiée à M. Grévy qui a cédé la présidence à M. Gros, en 1912. M. Pouthier, élu président en 1914, n'a pu continuer les études pendant la guerre ; ses premières démarches ont pour objet de renouer les relations mutuelles que les professeurs de mathématiques avaient établies. Il s'adresse de confiance à tous ses collègues pour les prier de rendre à notre Association le rôle honorable qu'elle tenait parmi les groupements de spécialistes.

Dès sa première année, l'Association s'est occupée des programmes de mathématiques dans l'Enseignement secondaire féminin et certaines modifications y ont été apportées l'année suivante. La question mérite encore toute notre attention : tout l'enseignement secondaire féminin est à réorganiser. De nombreux rapports sur l'enseignement des mathématiques ont été publiés dans notre *Bulletin*, nous citerons le rapport de Mme Ficquet (1911) et celui de Mme Mossé (1914). L'évolution de l'enseignement secondaire féminin vers la préparation du baccalauréat est liée à l'avenir de nos établissements secondaires. Il appartient à tous nos collègues de dire ce qu'ils pensent de cette transformation et de l'organisation nouvelle de cet enseignement.

Pour l'enseignement secondaire masculin, la première question qui a retenu notre Association a été celle de l'allègement des programmes du baccalauréat (2^e partie); des études préparatoires dues à MM. Combet, Wottling, Huard ont préparé les modifications qui ont été réalisées en 1912. A la même époque, vers la fin de 1911, l'Association s'est élevée contre une réduction d'horaires préparée par l'administration et dont la réalisation aurait fait perdre aux classes C, D du 2^e cycle leur caractère scientifique. Aucune réduction n'eut lieu en 1^{re} C, D et la réduction ne fut que d'une demi-heure en 2^e C, D. Par contre, nous avons obtenu que le dessin géométrique soit incorporé aux mathématiques dans l'horaire des classes du 1^{er} cycle, et « chaque fois que ce sera possible » que cet enseignement soit confié au professeur de mathématiques de la classe, dans le 2^e cycle.

En 1913 et 1914, la Commission de l'Enseignement, à la Chambre des Députés, poursuivait une étude sur la réforme de 1902. Notre Association fut appelée à déposer et sa déposition produisit une forte impression sur les membres de la commission. Il appartient à nos collègues de reprendre nos conclusions et de les modifier, s'il y a lieu ; nous croyons que c'est un devoir pour eux de prendre part à toutes les discussions que cette question d'intérêt national ne peut manquer de soulever.

Notre Association n'a pas limité à la France ses études sur l'enseignement des mathématiques ; elle a suivi cet enseignement à l'étranger. M. Bioche nous a fait part des questions étudiées dans les divers Congrès internationaux. Il nous a mis au courant des projets de réforme de l'enseignement des mathématiques dans les Ecoles secondaires en Italie. M. W. de Méliorensky nous a donné une comparaison de l'enseignement des mathématiques en France et en Russie. La Commission internationale de l'enseignement mathématique se proposait d'étudier la préparation théorique et pratique des professeurs de mathématiques des divers degrés de l'enseignement. Notre Association, désirant prendre part à la discussion, avait mis à l'étude la question du concours de l'agrégation et des moyens d'assurer la meilleure préparation des professeurs de l'Enseignement secondaire.

Notre *Bulletin* est sans doute notre principal mode d'action. Il est envoyé gratuitement à tous les membres de l'Association ; il est

communiqué aux autres sociétés de spécialistes ; il est même adressé à divers groupements de l'étranger. Une partie non officielle, mais importante, cherche à satisfaire les besoins de beaucoup de nos collègues ; la Correspondance et la Bibliographie y occupent une place raisonnable ; les Nominations et les Mutations qui intéressent les professeurs de mathématiques sont portées à leur connaissance ; les séances du Conseil supérieur de l'Instruction publique sont analysées par notre représentant.

Entre toutes ces questions, il en est une que nous devons retenir spécialement, c'est celle de l'unification des définitions et des notations en mathématiques. Des contributions très intéressantes ont été publiées en 1914 : nous citerons en particulier deux études sur les Vecteurs (M. Weil et M. Rousseau), des études sur la Mécanique (M. Lefrançois et M. Marbec) et diverses propositions sur l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. La question reste posée et l'Association a décidé de continuer l'enquête commencée. Que chacun apporte le résultat de ses observations et, tous, nous profiterons de la consultation qui se poursuivra longtemps encore.

Ce résumé très bref permettra aux collègues qui ne faisaient pas encore partie de l'Association de se rendre compte du but qu'elle poursuit. Ce but, d'ailleurs, s'élargira de plus en plus.

L'étude des questions qui intéressent l'enseignement des mathématiques est assurément notre premier objet. Dès maintenant, on peut diviser le sujet de la façon suivante :

- a) Formation des professeurs ;
- b) Etude des méthodes ;
- c) Transformation progressive des programmes ;
- d) Répercussion de ces questions sur les examens.

a). — La formation des professeurs est un des points les plus importants à traiter. Et c'est un point qui, jusqu'ici, a été quelque peu négligé : en fait, on ne se soucie guère que des connaissances acquises par le futur professeur. La pédagogie théorique ne peut pas donner de résultats sérieux ; la pédagogie pratique doit être avant tout basée sur l'expérience.

Si les collègues expérimentés veulent bien nous communiquer les remarques qu'ils ont faites, que leur a suggérées la pratique journalière de leur classe, remarques relatives soit à l'Education des élèves, si importante puisque nous devons nous attacher surtout aux méthodes et que celles-ci relèvent autant de la volonté que de l'intelligence, soit aux méthodes elles-mêmes, nous arriverons à réunir un ensemble de faits utiles à la formation des professeurs débutants. Combien, en effet, d'entre nous n'ont-ils pas désiré, à leur entrée en fonction, une aide efficace pour soutenir leurs premiers pas ?

b). — L'Etude des Méthodes est déjà commencée à propos de l'unification des définitions et des notations. Ce n'est qu'une introduction.

c). — La question des programmes et de leur transformation progressive a déjà été ébauchée. Il n'y a qu'à suivre.

d). — Enfin la question des examens se pose. Grâce à la part considérable qu'y prennent les professeurs de l'Enseignement secondaire, nous pourrions leur conserver, leur redonner peut-être, le caractère qu'ils devraient avoir comme couronnement des études secondaires, en y restreignant de plus en plus la part de l'érudition et de la mémoire, en augmentant celle des méthodes et des idées générales.

Notre Association doit être, en un mot, un centre d'études, dont l'importance ne saurait échapper à nos collègues. Si ce foyer d'études est actif, notre influence dans la Société ne pourra que grandir, et cette importance dépend étroitement du nombre et du zèle de tous nos adhérents.

Nous sommes restés trop à l'écart et nos intérêts en ont souffert. La défense de ces intérêts sera d'autant mieux assurée que nous formerons un groupement plus important. Dans le monde moderne, les isolés sont sacrifiés.

Nous prions nos collègues de vouloir bien nous aider à reconstituer notre Association ; nous espérons que, dans chaque établissement, l'un d'eux voudra bien recueillir les adhésions et nous envoyer les cotisations. La liste des membres sera publiée dans le prochain *Bulletin*.

LE COMITÉ.

DEUXIÈME PARTIE

Création d'un Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire

La Société des *Professeurs de français* et de langues anciennes de l'Enseignement secondaire public a adopté, en 1918, le vœu suivant :

Qu'un certificat d'aptitude obtenu au concours soit exigé de tous ceux et de toutes celles qui aspirent aux fonctions de professeurs dans les lycées et les collèges de l'Etat.

Ce vœu a été adopté par la *Fédération des Professeurs de lycée* de garçons et de l'enseignement secondaire féminin ; il semble bien vu des Professeurs de collège. La création d'un *Certificat obligatoire* paraît s'imposer, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Nous proposons à nos collègues d'étudier le questionnaire suivant que M. Mathieu présente aux membres de la Société des Professeurs de français :

A. *Conditions préliminaires.* — I. La licence doit-elle être exigée de tout candidat au Certificat d'aptitude ?

II. Le concours doit-il être le même pour l'enseignement masculin et pour l'enseignement féminin ?

B. *Epreuves.* — Y a-t-il lieu de faire un concours séparé pour chaque spécialité, ou doit-il y avoir des épreuves communes aux différentes spécialités de lettres ou de sciences ? — Quelles devraient être les épreuves communes et les épreuves spéciales ?

C. *Rapport du Certificat et de l'Agrégation.* — I. Le Certificat doit-il être exigé de tous les candidats à l'Agrégation, ou pourra-t-on se présenter à l'Agrégation avec la Licence et le Diplôme d'études supérieures seulement, étant entendu qu'en cas d'échec à l'Agrégation, seuls les certifiés pourront recevoir des fonctions d'enseignement ?

II. L'admissibilité, — ou la bi-admissibilité, — à l'Agrégation pourra-t-elle dispenser du Certificat ?

Le Gérant : A. COUESLANT.

CAHORS & ALENÇON, IMPRIMERIES COUESLANT. — 22.140

